



**Un appel à don : pourquoi ?**

**Une carte gratuite ...**

Prendre sa carte de Donneur d'Organes, c'est accepter que le jour de notre décès, si les circonstances le permettent, des organes nous soient prélevés en vue de greffes sur des malades en attente. C'est un acte citoyen, généreux, accessible à tous : la carte de donneur est **délivrée gratuitement**.



**... pour que l'idée du don avance**

Notre organisation rigoureuse, notre politique de recrutement de Correspondants Locaux, de formation, d'entraide avec les associations de Donneurs de sang, nous ont permis, au travers de **235 Interventions sur le terrain**, d'établir **3.950 nouvelles cartes** en 2011 et d'enregistrer **764 volontaires au Don de Moelle Osseuse**.

**Ces résultats sont porteurs d'espoir, et nous motivent pour faire encore mieux.**



Ce dynamisme a son revers : nos frais de fonctionnement augmentent et ne peuvent être couverts, ni par les quelques aides départementales, ni par les subventions municipales. Les dons exceptionnels étant par ailleurs très aléatoires, il nous faut compter sur votre générosité.

C'est pourquoi nous profitons de ce contact annuel avec vous, à l'occasion de notre Assemblée Générale, pour faire cet appel à don.

**FRANCE ADOT est une association reconnue d'utilité publique** : toute somme versée donne droit à une réduction d'impôt de **66%** de sa valeur.

**20 € versés pour nous soutenir, c'est pour vous 13,20 € en moins d'impôt sur le revenu !**

Merci de nous aider à poursuivre notre tâche, afin que dans un proche avenir, **« plus un seul organe disponible à l'occasion d'une mort encéphalique ne donne lieu à refus de prélèvement par ignorance »**. Pensez aussi à nous indiquer votre adresse mail qui nous permettra de vous contacter par internet.

Voir au dos ➡

## Vous pouvez aussi nous aider autrement ...

### Vous êtes enseignant ou infirmière scolaire ?

Nous intervenons en milieu scolaire (FRANCE ADOT est agréée par l'Education Nationale) pour informer les jeunes (à partir de la 3<sup>ème</sup>) sur le Don d'Organes, de Tissus et de Moelle Osseuse : conférences d'environ 1h30, avec projection d'un film, diaporama et témoignage de greffés. **2.510** jeunes ont été informés en 2011.



### Vous êtes enseignant, entrepreneur, responsable de comité d'entreprise, élu local, ... ?



Nous mettons à votre disposition une exposition en 5 panneaux type Roll-Up (visuels téléchargeables sur [www.france-adot.org](http://www.france-adot.org), carte de France, Côtes d'Armor, puis en bas de la page). Nous pouvons aussi vous proposer une conférence. Par ailleurs, pensez à établir un lien vers [www.france-adot.org](http://www.france-adot.org) à partir de votre site (des bannières sont à votre disposition dans notre rubrique « **Faire un lien !** »).



### Vous êtes élu local ?

Nous pouvons vous proposer un texte pour votre site internet, votre blog ou votre bulletin municipal, pour informer vos concitoyens sur les dons d'Organes et de Moelle Osseuse et les aider à se positionner.

### Vous travaillez en milieu médical ou para médical ?

Proposez au public nos documents informatifs (affiches, dépliants, ...).

### Vous êtes un simple citoyen ?

Soyez notre **Ambassadeur** : profitez de toutes les occasions pour parler du Don d'Organes et du Don de Moelle Osseuse, et pour ceux qui n'ont pas leur carte de Donneur d'Organes, ou qui souhaitent se porter volontaires au Don de Moelle Osseuse, renvoyez-les vers [www.france-adot.org](http://www.france-adot.org).

Vous pouvez aussi devenir Correspondant Local (nous contacter).

ADOTement Vôtre,  
Pour FRANCE ADOT 22, le Président  
Hervé LE SERRE



**Si vous souhaitez nous aider financièrement, vous abonner à notre revue nationale trimestrielle REVIVRE, renvoyez-nous le formulaire « APPEL à Cotisation et à DON 2011 »**

Association loi 1901  
Reconnue d'utilité publique

## APPEL à Cotisation et à DON 2012 – Newsletter ADOT22

N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse et/ou d'état civil :

NOM (Mr, Mme, Melle, Famille) : .....

Prénom (s) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

- |   |             |   |
|---|-------------|---|
| <input type="checkbox"/> Cotisation minimale 7 €/Personne (*) | soit .....  | € |
| <input type="checkbox"/> DON supplémentaire (*)               | soit .....  | € |
| <input type="checkbox"/> Abonnement revue REVIVRE (16 €/an)   | soit .....  | € |
|   | <hr/>       |   |
|   | Total ..... | € |

**FRANCE ADOT est une association reconnue d'utilité publique :**  
toute somme versée donne droit à une réduction d'impôt de **66%** de sa valeur.  
**20 € versés pour nous soutenir, c'est pour vous 13,20 € en moins d'impôt sur le revenu,**  
**50 € versés pour nous soutenir, c'est pour vous 33 € en moins d'impôt sur le revenu !**

CHEQUE à l'ordre de FRANCE ADOT 22 à adresser à :

Jacques HERVIOU - FRANCE ADOT 22 - 9 rue de Kernilien 22290 GOUDELIN

(\*) Un reçu fiscal vous sera adressé pour tout versement

MERCI DE VOTRE GENEROSITE, qui est le garant du travail de l'ADOT22. MERCI de nous faire connaître autour de vous.

Assemblée Générale



**FRANCE ADOT 22**

Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains

**Samedi 3 mars 2012**

**à 14h30**

**Maison de Retraite La Petite  
Montagne**

**(15 rue Ambroise Paré - à proximité du CH de  
Guingamp, situé sur la commune de Pabu)**

**PABU**

Invitation

### Ordre du jour

- Rapports statutaires
- Projets 2012
- L'activité de prélèvement dans les Côtes d'Armor (Dr C BILLES)
- Témoignages de donneurs de moelle osseuse
- Questions/Réponses
- Pot de l'amitié